ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946) (Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 644

présenté par M. Carrez

à l'amendement n° 45 de la commission des finances

à l'ARTICLE 2

À l'alinéa 849, substituer à la troisième occurrence du mot :

« les »,

les mots:

« de leurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.